



Accueillir un jeune étranger (résidant hors de France) en service civique : le volontariat international de réciprocité

Comment faire ?

Le volontariat international de réciprocité, qu'est-ce que c'est ?

Le volontariat international de réciprocité vise à promouvoir l'accueil en France de jeunes volontaires du service civique étrangers. Cela ne signifie pas que vous devez également envoyer un jeune de votre établissement à l'étranger, on parle de réciprocité car il s'agit de rétablir un équilibre entre le nombre de volontaires français envoyés à l'étranger et le nombre de volontaires étrangers en France. Plus d'informations sur le programme réciprocité [ICI](#).

Recevoir un jeune volontaire international, cela sert-il nos missions ?

Oui, la mobilité « entrante » (accueillir et recevoir des étrangers dans nos établissements, qu'il s'agisse d'élèves, d'enseignants ou de volontaires) fait partie intégrante de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole.

Par ailleurs, cette cinquième mission comporte également les actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationales, notamment par la sensibilisation à l'ouverture à l'autre et par la rencontre interculturelle. La présence d'un jeune volontaire étranger, en permettant échanges et rencontres, sert tout à fait ces enjeux éducatifs !

Des établissements du CNEAP ont-ils déjà accueilli un jeune volontaire étranger ?

Oui, en 2016-2017 Le Lycée Rochefeuille de Mayenne (53) accueille Pranjal, jeune volontaire indien sur une mission d'animation de séances d'anglais et d'ateliers interculturels. Une réussite et une belle expérience pour chacun, que vous pouvez (re)découvrir ici : <http://www.eadrsi-cneap.fr/de-pondichery-a-mayenne-service-civique-de-reciprocite/>

L'établissement a renouvelé l'expérience en 2017-2018, avec l'accueil de Sudharma, un jeune volontaire indien également.

En 2017-2018, [l'ISETA de Poisy accueille de son côté Somya](#), une jeune volontaire indienne.

Continuons d'encourager ces initiatives !

Je suis intéressé...mais cela doit être compliqué... ? Pas tant que ça ! Suivez le guide !

Tout au long de votre projet d'accueil d'un jeune volontaire étranger, vous serez accompagné par des partenaires qui vous aideront dans les démarches.

- **Etape 1 : rien de différent par rapport à l'accueil d'un volontaire français en service civique ...**

La première chose à faire est de déposer votre demande d'un volontaire en service civique à la FNOGEC (l'organisme porteur de l'agrément) en leur transmettant votre projet de mission lors de la campagne service civique 2018-2019 (qui sera lancée début avril 2018). **Il s'agit de la même procédure que celle que vous suivez lorsque vous souhaitez recevoir un jeune volontaire en service civique français :**

- ⇒ Lancement de la campagne « service civique 2018-2019 »
- ⇒ Vous déposez un projet de mission à confier au jeune volontaire. La mission doit porter sur l'un des 8 axes de missions compris dans l'agrément de la FNOGEC : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement et développement durable, mémoire et citoyenneté, développement international.
NB : *vous pouvez choisir une mission sur l'axe que vous souhaitez, vous n'êtes pas obligé de déposer spécifiquement sur l'axe « Développement international », tous les axes de missions sont ouverts à tous les volontaires, français comme étrangers. Pour résumer, vous avez un besoin pour une mission, que vous choisirez de confier à un volontaire étranger.*
Pour vous aider dans l'élaboration de la mission, reportez-vous au [Référentiel de Missions de l'Agence du Service Civique](#).
- ⇒ Dans votre projet de mission, **précisez que vous souhaitez la confier à un volontaire étranger dans le cadre du volontariat international de réciprocité.**
- ⇒ **Envoyez un email à Marie-Christine DALE** (marie-christine.dale@cneap.fr) pour informer le CNEAP de votre démarche. Ainsi nous pourrons de suite prévenir notre partenaire France Volontaires de votre projet. Mettez **Armelle Baril** en copie (service-civique@fnogec.fr)
- ⇒ Votre projet de mission est examiné par une commission qui valide ou non votre demande de volontaire (toujours comme pour accueillir un volontaire français), vous recevez votre réponse début juin.
- ⇒ Votre projet est validé et la commission vous accorde un volontaire : **vous informez au plus vite Marie-Christine Dale** (marie-christine.dale@cneap.fr) en mettant Armelle Baril en copie (service-civique@fnogec.fr)

➤ Etape 2 : le recrutement, avec l'aide de France Volontaires !

Notre partenaire France Volontaires, plateforme des volontariats internationaux d'échange et de solidarité, vous accompagnera pour identifier et sélectionner le volontaire. Dans le cadre du programme réciprocité, France volontaires a noué des partenariats avec des organisations de volontariat à l'étranger (Bénin, Togo, Mali, Niger, Equateur...). Par ailleurs, France Volontaires dispose de ses propres « Espaces Volontaires » dans de nombreux pays. Ces deux éléments leur permettent de facilement identifier des candidats qui correspondent à votre projet.

- ⇒ Nous nous mettons en contact avec France Volontaires et transmettons votre projet de mission
- ⇒ France Volontaires identifie des candidats et prend contact avec eux
- ⇒ Les candidats vous envoient CV et lettre de motivation
- ⇒ Des entretiens sont organisés par visioconférence
- ⇒ Vous choisissez le candidat !

C'est ainsi que s'est déroulé le recrutement de Pranjali par le Lycée Rochefeuille de Mayenne !
Patrick Pavy, chef d'établissement, souhaitait accueillir un jeune anglophone non natif. Pranjali a été repéré, parmi d'autres candidats, par la responsable de l'espace France Volontaires de Pondichéry. Il a envoyé CV, lettre de motivation, passé un entretien en juillet 2016 avec Patrick Pavy ...pour une arrivée à Mayenne en novembre !

➤ Etape 3 : les démarches à effectuer pour permettre l'arrivée du volontaire

Là encore, vous êtes accompagné dans cette étape par France Volontaires et la FNOGEC, qui facilitent les démarches administratives.

- ⇒ Comme pour un volontaire français, la FNOGEC établit le contrat
 - ⇒ Le jeune vous envoie son certificat médical
 - ⇒ Vous transmettez les documents nécessaires à la demande de visas du volontaire (attestation de prise en charge du volontaire à son arrivée, attestation d'hébergement, lettre d'invitation). Des modèles seront disponibles.
 - ⇒ France Volontaires facilite l'obtention du visa (un visa dédié à l'entrée et au séjour de ces jeunes a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur)
 - ⇒ Une fois le visa obtenu, vous achetez les billets d'avion du volontaire (pensez également à une assurance rapatriement !)
- NB :** Dans certains cas, le partenariat de France Volontaires avec l'agence de volontariat étrangère prévoit la prise en charge du billet d'avion par cette dernière.
- ⇒ De son côté, France Volontaires aide le jeune à se préparer au départ, aide pour les documents administratifs
 - ⇒ Vous préparez l'arrivée du jeune : il faut lui trouver un logement (le plus souvent l'internat de votre établissement)

Au début, Pranjat a été logé dans l'internat du lycée. Puis au foyer de jeunes travailleurs de Mayenne, pris en charge par l'établissement.

➤ Etape 4 : l'arrivée du volontaire

A l'arrivée du volontaire, quelques démarches sont encore à effectuer...mais surtout la mission peut commencer !

⇒ Accueillir le volontaire à son arrivée

Anecdote. *A son arrivée, Pranjat, qui n'avait jamais mis les pieds en France, a pris deux jours pour visiter Paris avant de se rendre à Mayenne ! Un jeune débrouillard... ! Patrick Pavy, chef d'établissement, l'a accueilli à la gare et l'a hébergé chez lui le week-end de son arrivée.*

⇒ Avancer les indemnités au volontaire en attendant qu'elles soient effectuées par l'agence du service des paiements

⇒ Aider le volontaire à ouvrir son compte bancaire, à s'affilier à la sécurité sociale, à prendre un téléphone...

⇒ Aider le volontaire à faire sa déclaration à l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Et concernant les indemnités ?

Là encore, rien de différent par rapport à un volontaire français (le contrat établi est le même). Chaque mois, l'Agence du Service Civique verse au volontaire 472, 97 euros et la structure d'accueil (c'est-à-dire l'établissement) verse 107,58 euros.

Pranjat reçoit son indemnité mensuelle de 472,97 de la part de l'agence des paiements du service civique. Le Lycée Rochefeuille prend en charge son logement et ses dépenses alimentaires et ne lui verse donc pas les 107,58 euros qui servent pour ces dépenses.

Comment se passe la mission ?

Comme pour un volontaire français ! Avec toute la plus-value que la présence d'un jeune volontaire venant d'un autre pays, avec une autre culture et un autre regard apporte aux jeunes, aux équipes et à l'établissement.

Pour résumer, le rétro planning (indicatif)

Avril 2018	Lancement de la campagne Service civique
Jusqu'au 31 mai 2018	Dépôt de votre dossier de demande de volontaire
Juin 2018	Réponse de la FNOGEC
Juillet-août 2018	Prise de contact avec France volontaires et recrutement
Août- septembre 2018	Procédures visa et préparation de l'arrivée du jeune
Septembre ou octobre ou novembre 2018	Début de la mission du volontaire

Des questions ?

Marie-Christine Dale, Responsable du Département International Action Educative

marie-christine.dale@cneap.fr

Armelle Baril, Responsable du Service Civique à la FNOGEC

service-civique@fnogec.fr

Pour des retours sur l'expérience : **Patrick Pavy**, chef d'établissement du Lycée Rochefeuille

patrick.pavy@cneap.fr